

**COMMUNE DE TALMAS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 11 MARS 2026 à 19H00**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du dernier Compte-Rendu
- 2) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Ex Compte Administratif /Compte de Gestion)
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 4) Questions diverses

**Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire**

**Etaient présents : M. BLOCKLET, M. BORDET, Mme REVILLON, Mme OUTREQUIN, Mme EVAIN, Mme PETIT, M. LARTIQUE, M. CAGNART, Mme HOULLIER, Mme MOREAU, M. JANOSKOVA**

**Etaient excusés : Mme LIEVENS**

**Était absent : M. HOLOT**

**Secrétaire : Mme EVAIN Sandrine**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 19H00

**1 Approbation du dernier Compte-Rendu**

Monsieur BLOCKLET demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu du 18 février 2026.

**Vote : A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.**

**2 Approbation du Compte Financier Unique 2025**

*Délibération 15/26*

Monsieur BLOCKLET expose à l'assemblée délibérante que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG). A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur Le Maire précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestions : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifié les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes).

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal.

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Gilles BORDET 1er Adjoint au maire.

Monsieur Gilles BORDET, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire et le Service Comptable de Doullens.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Libellé	Résultat Reporté 2024	Part Affecté INVEST 2025	TOTAL 2025	RESULTAT CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	-41 580,18 €		3 585,76 €	-35 176,12 €
FONCTIONNEMENT	320 827,45 €	62 530,28 €	121 331,63 €	379 628,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>279 247,27 €</b>		<b>124 917,39 €</b>	<b>344 452,68 €</b>

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Libellé	RESTES A REALISER AU 31/12/2025
RECETTES INVESTISSEMENT	12 547,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	9 728,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 818,30 €</b>

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion pour permettre à l'assemblée de le voter.

Monsieur Gilles BORDET, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2025 du budget principal.

**Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**- D'approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.**

**- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes**

### 3 Affectation du résultat de l'exercice 2025

*Délibération 16/26*

Monsieur BLOCKLET présente l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2025 pour le prochain Budget Primitif 2026.

Après avoir entendu le compte Financier Unique 2025, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants, **en EUROS :**

	Résultat CA 2024	Virement à la section d'inv. (Affectation du résultat)	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde restes à Réaliser 2025	Résultat de clôture hors restes à réaliser
Investissement	- 41 580,18 €		3 585,76 €	D 9 728,70 € R 12 547,00 €	+ 2 818,30 €	- 35 176,12 €
Fonctionnement	320 827,45€	62 530,28€	121 331,63€			379 628,80 €

Le résultat de clôture en investissement corrigé des RAR est négatif il y a donc besoin de financement en investissement.

Dans le cas présent, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat suivant :

- Excédent global cumulé au 31 décembre 2025 : **379 628,80 €**

- Affectation obligatoire au compte 1068 : **35 176,12 €**

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : **344 452,68 €**

- Solde d'exécution de la section d'investissement (D001) : **37 994,42 €**

**Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de Fonctionnement pour la Commune de l'exercice 2025 comme défini ci-dessus.**

### 4 Questions diverses

A la suite de la discussion sur l'embellissement des transformateurs, Mme HOULLIER fait part qu'elle a contacté le Territoire d'Énergie de la Somme en janvier dernier, afin de savoir s'il était envisageable de procéder à l'embellissement d'un ou de plusieurs postes de transformation sur la commune.

Le Territoire d'Énergie de la Somme informe que la commune a déjà bénéficié de cet embellissement en 2021 et qu'il y a actuellement trois demandes pour la commune de Talmas, soit la rue d'Amiens, du Cimetière et Notre Dame.

Les conditions d'embellissement sont :

- la consultation des artistes est faite par TE80
- la commune choisit l'artiste
- une convention sera établie entre la commune et TE80
- la réalisation et le règlement de la facture sont à la charge de la commune

Afin de rendre ces postes de transformation harmonieux, Monsieur BLOCKLET propose au conseil Municipal de revoir ce dossier avec la nouvelle municipalité.

**Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec une abstention (Mme REVILLON), décide l'embellissement de transformateurs.**

Clôture de la séance à 19h45

A Talmas, le 13 mars 2026

Le Maire, P. BLOCKLET

